

## AVIS DE FUSION AUX ACTIONNAIRES DE

**Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Moderate**

**ET**

**Multi Manager Access II – Sustainable Investing Yield**

---

Il est porté à la connaissance des actionnaires de Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Moderate et Multi Manager Access II – Sustainable Investing Yield que les conseils d'administration de Nordea Fund of Funds (le « **Conseil d'administration de NFOF** ») et de Multi Manager Access II (le « **Conseil d'administration de MMA II** ») ont décidé de fusionner Nordea Fund of Funds – Multi Manager Fund Moderate (le « **Fonds absorbé** ») avec Multi Manager Access II – Sustainable Investing Yield (le « **Fonds absorbant** ») (la « **Fusion** »).

Le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont ci-après désignés collectivement les « **Fonds** ».

Le Fonds absorbé est géré par Nordea Investment Funds S.A. (la « **Société de gestion Nordea** ») et le Fonds absorbant est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la « **Société de gestion UBS** »).

Cette fusion a reçu l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 12 septembre 2019 et entrera en vigueur le **21 novembre 2019** (la « **Date effective** »).

A la Date effective, les éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé seront intégralement transférés vers le Fonds absorbant sur la base de la valeur nette d'inventaire par action au 20 novembre 2019 (la « **Date de référence** »). Le Fonds absorbé cessera d'exister à la suite de la Fusion et sera par conséquent dissous à la Date effective, sans passer par une procédure de liquidation.

Aucune action n'est requise de la part des actionnaires qui acceptent les changements proposés dans le présent avis.

Les actionnaires qui désapprouvent la Fusion sont en droit de demander le rachat de leurs actions sans frais (autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement (le cas échéant)), à compter de la date du présent avis et jusqu'au **12 novembre 2019 à 12 h 00 CET pour les actionnaires du Fonds absorbant** et jusqu'au **12 novembre 2019 à 15 h 30 CET pour les actionnaires du Fonds absorbé**, tel que décrit plus en détail ci-dessous.

Le présent avis décrit les répercussions de la Fusion et doit être lu attentivement. **La Fusion peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Il est recommandé aux actionnaires du Fonds absorbé de consulter leur conseiller professionnel quant aux répercussions juridiques, financières et fiscales de la Fusion en vertu de la législation du pays dont ils ont la nationalité, où ils résident, sont domiciliés ou sont constitués.**

### Les modifications entraînées par cette opération :

**Nordea Fund of Funds, SICAV**  
562, rue de Neudorf  
Boîte postale 782  
L-2017 Luxembourg  
Tél. + 352 27 86 51 00  
Fax + 352 27 86 50 11  
nordeafunds@nordea.com  
[nordea.lu](http://nordea.lu)

Page 1 sur 9

Modification du profil rendement / risque	NON
Augmentation du profil rendement / risque	NON
Augmentation des frais	OUI

Un comparatif des principales caractéristiques du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant figure à l'**Annexe 1** et doit être lu attentivement.

## 1. Motifs et avantages potentiels de la Fusion

- 1.1. Attendu que UBS Europe SE, en tant qu'entité du même groupe que le gestionnaire du Fonds absorbant, a racheté une partie des activités de banque privée de Nordea Bank S.A. à Luxembourg, le Conseil d'administration de NFOF propose d'ajuster l'offre de fonds en fusionnant les Fonds.
- 1.2. Le Conseil d'administration de NFOF estime que les perspectives de croissance du Fonds absorbé sont limitées. La taille du Fonds absorbé a diminué de plus de 30% depuis octobre de l'année dernière et la tendance négative dont font l'objet les actifs du Fonds absorbé ne devrait pas s'interrompre dans un futur proche, rendant la poursuite de l'exploitation économiquement non rentable.
- 1.3. Le Fonds absorbant a été lancé à la fin de l'année dernière et connaît depuis lors des entrées de capitaux robustes et continues.
- 1.4. Par suite de la Fusion, les actionnaires du Fonds absorbé bénéficieront des coûts globaux moins élevés associés au Fonds absorbant, du fait des frais courants inférieurs initialement appliqués par ce dernier.
- 1.5. De manière générale, la Fusion devrait permettre d'accroître la taille du fonds et, par conséquent, de bénéficier d'économies d'échelle, ceci pouvant à l'avenir entraîner des coûts relativement moindres par rapport à la valeur nette d'inventaire totale.

## 2. Caractéristiques essentielles – similarités et différences

### *Similarités*

- 2.1. Les Fonds présentent de nombreuses similitudes en termes de type de fonds, de politique d'investissement et de profil de risque. Ils ont en outre tous deux adopté la forme d'un Fonds de fonds et sont exposés à la fois à des actions et à des obligations. Ils affichent un profil de risque intermédiaire, avec un indicateur synthétique de risque/rendement situé actuellement à 3. Les Fonds n'ont pas recours à un indice de référence.
- 2.2. Le gestionnaire par délégation du Fonds absorbé et le gestionnaire du Fonds absorbant sont tous deux des entités du groupe UBS.

### *Différences*

- 2.3. La société de gestion du Fonds absorbé est Nordea Management Company, alors que celle du Fonds absorbant est UBS Management Company.
- 2.4. La devise de référence du Fonds absorbé est l'EUR, tandis que celle du Fonds absorbant est l'USD. Par suite de la Fusion, les détenteurs d'actions du Fonds absorbé libellées en EUR devront donc supporter des coûts de couverture du risque de change en EUR.

- 2.5. Le Fonds absorbé vise à constituer un patrimoine, c'est-à-dire à accroître le pouvoir d'achat du compartiment à un taux modéré tout en endossant les risques de perte nécessaires pour parvenir à ses fins. Le Fonds absorbant cherche pour sa part à investir dans des placements durables qui visent à aligner les objectifs de durabilité à long terme et de contributions positives à l'environnement et à la société, tout en générant des rendements financiers positifs.
- 2.6. Le Fonds absorbant applique le principe de swing pricing, tel que décrit plus en détail dans son prospectus.
- 2.7. L'exercice comptable du Fonds absorbé se termine le 31 décembre de chaque année et celui du Fonds absorbant le 31 juillet.
- 2.8. Les autres caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont décrites plus en détail à l'Annexe I.

### 3. Impact de la Fusion

#### *Impact de la Fusion sur les actionnaires du Fonds absorbé*

- 3.1. La Fusion sera contraignante pour l'ensemble des actionnaires du Fonds absorbé n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions selon les conditions et dans les délais indiqués au paragraphe 4 ci-dessous. A ce titre, les actionnaires du Fonds absorbé qui n'ont pas exercé leur droit deviendront actionnaires du Fonds absorbant et recevront de nouvelles actions de la catégorie d'actions du Fonds absorbant, comme décrit ci-dessous :

Fonds absorbé		Fonds absorbant	
Catégorie d'actions	ISIN	Catégorie d'actions	ISIN
MMFC-BP-EUR	LU0946760880	P-acc EUR-Hedged	LU1852197638
MMFC-BV-EUR	LU1725883448		
MMFC-HB-USD	LU0946761342	P-acc	LU1852197471
MMFC-HB-DKK	LU1070651218	P-acc DKK-hedged	LU2008288016
MMFC-HB-CHF	LU0946760963	P-acc CHF-hedged	LU1852197554
MMFC-HB-SEK	LU0946761268	P-acc SEK-hedged	LU2008287984
MMFC-HB-NOK	LU0946761185	P-acc NOK-hedged	LU2008288107
MMFC-HB-SGD	LU1225180782	P-acc SGD-hedged	LU1852197711
MMFC-HB-GBP	LU0946761003	P-acc GBP-hedged	LU2033265484
MMFC-HBV-GBP	LU1005850067		

- 3.2. L'émission de nouvelles actions du Fonds absorbant en échange d'actions du Fonds absorbé sera exempte de toute charge.
- 3.3. A compter de la Date effective, les actionnaires du Fonds absorbé seront soumis aux critères d'éligibilité définis dans le prospectus du Fonds absorbant. Par conséquent, les actionnaires (i) qui ne détiennent pas leurs actions directement sur un compte UBS ou (ii) autrement visés par la Société de gestion UBS, pourront uniquement détenir leur investissement dans le Fonds absorbant et ne seront pas autorisés à :
- effectuer des souscriptions supplémentaires dans le Fonds absorbant ;
  - convertir leurs actions dans d'autres fonds de Multi Manager Access II (le fonds à compartiments multiples) ; et

- transférer leurs actions à une autre personne qui n'est pas un client UBS.

3.4. A la réalisation de la fusion, la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbé et la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbant ne seront pas nécessairement identiques. C'est pourquoi, bien que la valeur globale de leur participation reste la même, les actionnaires du Fonds absorbé pourront recevoir un nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant différent de celui qu'ils détenaient auparavant dans le Fonds absorbé.

#### *Impact de la Fusion sur les Fonds et leurs actionnaires*

3.5. Tous les coûts associés à la Fusion (à l'exception des frais de transaction) seront supportés par la Société de gestion Nordea et/ou UBS, en ce compris les frais juridiques, de conseils, comptables et autres dépenses administratives.

3.6. Le portefeuille du Fonds absorbé sera vendu et converti en espèces à la Date de référence.

3.7. La Fusion se traduira par un afflux de liquidités au sein du Fonds absorbant. Ces liquidités seront ensuite investies conformément à la politique d'investissement du Fonds absorbant.

3.8. La Fusion ne devrait pas avoir d'impact conséquent sur le portefeuille du Fonds absorbant, pour lequel aucun rééquilibrage n'est envisagé avant ou après la prise d'effet de la Fusion.

#### **4. Suspension des opérations**

##### **Pour les actionnaires du Fonds absorbé**

4.1. Les actions du Fonds absorbé peuvent être souscrites **jusqu'au 12 novembre 2019 avant 15 h 30 CET**. A compter du 12 novembre 2019, à 15 h 30 CET, cette possibilité de souscrire des actions du Fonds absorbé sera suspendue.

4.2. Le rachat des actions du Fonds absorbé peut être demandé **jusqu'au 12 novembre 2019 avant 15 h 30 CET**, moyennant déduction des frais de transaction susceptibles d'être facturés par des intermédiaires locaux. A compter du 12 novembre 2019, à 15 h 30 CET, cette possibilité de demander le rachat ou de convertir des actions du Fonds absorbé sera suspendue.

##### **Pour les actionnaires du Fonds absorbant**

4.3. Les actionnaires du Fonds absorbant ne sont nullement impactés par la suspension des opérations du Fonds absorbé et ils peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs Actions conformément au prospectus du Fonds absorbant. Les actionnaires du Fonds absorbant peuvent demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais (autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement (le cas échéant)), à compter de la date du présent avis et jusqu'au 12 novembre 2019 à 12 h 00 CET.

4.4. Les Actions du Fonds absorbant peuvent être souscrites pendant toute la durée du processus de fusion.

#### **5. Rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbé et du Fonds absorbant avant ou après la Fusion**

5.1. En principe, le Fonds absorbé transférera ses liquidités au Fonds absorbant. Ces liquidités seront ensuite investies conformément à la politique d'investissement du Fonds absorbant.

5.2. La Fusion ne devrait pas avoir d'impact conséquent sur le portefeuille du Fonds absorbant, pour lequel aucun rééquilibrage n'est envisagé avant ou après la Fusion.

## 6. Risque de dilution de la performance

Dès lors que les actifs du Fonds absorbé seront liquidés avant la Date effective, la composition du portefeuille du Fonds absorbé sera fortement impactée par la fusion. Cette fusion peut impliquer un risque de dilution de la performance résultant de la restructuration du portefeuille du Fonds absorbé.

## 7. Critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et de passif en vue du calcul du rapport d'échange

7.1. La Société de gestion Nordea calculera la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions du Fonds absorbé et la Société de gestion UBS (ou son délégué) celle de la catégorie correspondante du Fonds absorbant à la Date de référence. La Société de gestion UBS (ou son délégué) calculera le rapport d'échange sur la base de la valeur nette d'inventaire par action du Fonds absorbé et du Fonds absorbant.

7.2. Les règles relatives au calcul de la valeur nette d'inventaire définies dans les statuts et le prospectus de Nordea Fund of Funds s'appliqueront à l'évaluation des éléments d'actif et de passif du Fonds absorbé aux fins du calcul du rapport d'échange.

7.3. Les règles relatives au calcul de la valeur nette d'inventaire définies dans les statuts et le prospectus de Multi Manager Access II s'appliqueront à l'évaluation des éléments d'actif et de passif du Fonds absorbant aux fins du calcul du rapport d'échange. Le principe du Single Swing Pricing tel que décrit dans le prospectus de Multi Manager Access II s'appliquera au prorata sur toute portion en espèces des actifs qui seront absorbés par le Fonds absorbant, pour autant que celle-ci dépasse le seuil applicable au Fonds absorbant.

## 8. Méthode de calcul du rapport d'échange

8.1. Le nombre de nouvelles actions du Fonds absorbant à émettre en faveur de chaque actionnaire sera déterminé à l'aide du rapport d'échange calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant. Les actions concernées du Fonds absorbé seront ensuite annulées.

8.2. Le rapport d'échange sera calculé comme suit :

- La valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'actions concernée du Fonds absorbé est divisée par la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie correspondante du Fonds absorbant.
- Les valeurs nettes d'inventaire par action du Fonds absorbé et du Fonds absorbant seront celles déterminées à la Date de référence.

8.3. L'émission de nouvelles actions du Fonds absorbant en échange d'actions du Fonds absorbé sera exempte de toute charge.

8.4. Aucun paiement en espèces ne sera versé aux actionnaires en échange des actions.

## 9. Documents complémentaires

9.1. Pour chaque Fonds, les documents suivants peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande par les actionnaires auprès du siège social de la Société de gestion respective :

- une copie du rapport du réviseur d'entreprises validant les critères adoptés pour l'évaluation des éléments d'actif et, le cas échéant, de passif, la méthode de calcul du rapport d'échange ainsi que le rapport d'échange ;
- le prospectus ; et
- les Document d'Information Clé à l'Investisseur (DICI).

9.2. Nous attirons l'attention des actionnaires du Fonds absorbé sur le fait qu'il convient de prendre connaissance du DICI du Fonds absorbant avant de prendre une quelconque décision vis-à-vis de la Fusion. Les DICI du Fonds absorbant peuvent également être consultés sur le site Internet <https://www.ubs.com/lu/en/asset-management/distribution-partners/funds-prices/kiid.html>

## 10. Fiscalité

Les actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal quant à l'impact de la Fusion envisagée sur leur situation fiscale.

## 11. Informations complémentaires

Si vous avez des questions supplémentaires concernant ces modifications, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ou le service clientèle de la Société de gestion Nordea par téléphone au +352 27 86 51 00.

Cordialement,

Au nom des Conseils d'administration de NFOF et de MMA II

Le 7 octobre 2019

### Caractéristiques principales du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Le Fonds absorbé	Le Fonds absorbant
<p><b>Objectif d'investissement</b> Le Fonds absorbé vise à préserver le patrimoine, c'est-à-dire à protéger son pouvoir d'achat, même si cela est susceptible de réduire le potentiel de rendement.</p>	<p><b>Objectif d'investissement</b> Le Fonds absorbant a pour objectif de rechercher des rendements réels sur le long terme en investissant dans des OPC cibles ou au moyen de portefeuilles dédiés axés sur les investissements durables, autrement dit des stratégies qui visent à aligner les objectifs de durabilité à long terme et de contributions positives à l'environnement et à la société, tout en générant des rendements financiers positifs.</p>
<p><b>Politique d'investissement</b> Le Fonds absorbé investit ses actifs nets dans d'autres fonds cibles de type ouvert. Le Fonds absorbé investit entre 5% et 45% de sa valeur nette d'inventaire dans des fonds cibles qui investissent essentiellement dans des actions et des titres rattachés à des actions. La partie restante du portefeuille sera investie dans des fonds cibles qui investissent principalement dans des titres de créance, des liquidités et d'autres valeurs mobilières. Le Fonds absorbé peut en outre chercher à exploiter les opportunités du marché, en investissant notamment dans des fonds axés sur un pays ou une industrie spécifique, y compris des fonds indiciels cotés de type ouvert.</p>	<p><b>Politique d'investissement</b> Le Fonds absorbant investit à l'échelle mondiale dans un panier largement diversifié d'actions et d'obligations.  Le Fonds absorbant peut investir jusqu'à 100% de ses actifs nets dans des OPC cibles. Le Fonds absorbant peut également détenir, à des fins de liquidité, des instruments du marché monétaire, des liquidités ou des instruments assimilés à des liquidités.</p>
<p><b>Instruments dérivés et techniques</b> Le Fonds absorbé peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou dans le but de réduire et/ou de générer des capitaux ou des revenus supplémentaires.</p>	<p><b>Instruments dérivés et techniques</b> Le Fonds absorbant peut avoir recours à des instruments dérivés, lesquels peuvent atténuer les risques d'investissement ou les accentuer (par ex. le risque de défaillance d'une contrepartie).</p>
<p><b>Adéquation et profil de l'investisseur</b> Le Fonds absorbé convient aux investisseurs présentant un profil de risque intermédiaire disposant d'un horizon d'investissement supérieur à cinq ans.</p>	<p><b>Adéquation et profil de l'investisseur</b> Le Fonds absorbant convient aux investisseurs qui souhaitent être exposés à des investissements dans des titres ayant un profil durable.  Le Fonds absorbant peut intéresser les investisseurs prêts à tolérer le risque impliqué, qui disposent d'un horizon d'investissement à long terme et désirent investir dans un portefeuille de titres largement diversifié.</p>
Le Fonds absorbé	Le Fonds absorbant

<p><b>Considérations relatives aux risques</b>          Le profil de risque et de rendement mesure le risque de fluctuation de cours au sein du Fonds absorbé sur la base de la volatilité affichée au cours des 5 dernières années et classe le Fonds absorbé dans la catégorie 3. Cela signifie que le prix des parts acquises au sein du Fonds absorbé peut modérément fluctuer.          Veuillez lire attentivement la section « Descriptions des risques » du Prospectus préalablement à tout investissement dans le Fonds absorbé, en portant une attention particulière aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• risque de contrepartie ;</li> <li>• risque lié aux instruments dérivés ;</li> <li>• risque événementiel ;</li> <li>• risque de liquidité.</li> </ul>	<p><b>Considérations relatives aux risques</b>          Le profil de risque et de rendement mesure le risque de fluctuation de cours au sein du Fonds absorbant sur la base de la volatilité affichée au cours des 5 dernières années et classe le Fonds absorbant dans la catégorie 3. Cela signifie que le prix des parts acquises au sein du Fonds peut modérément fluctuer.          Le Fonds absorbant peut être soumis à d'importantes fluctuations. Les facteurs susceptibles de provoquer de telles fluctuations ou de les accentuer incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les évolutions affectant des entreprises en particulier ;</li> <li>• l'évolution des taux d'intérêt ;</li> <li>• les fluctuations de change ;</li> <li>• les fluctuations des prix des matières premières et des ressources énergétiques ;</li> <li>• les changements de nature à influencer des facteurs économiques tels que l'emploi, les dépenses et la dette publiques et l'inflation ;</li> <li>• la modification de l'environnement légal ; l'évolution de la confiance des investisseurs à l'égard de certaines classes d'actifs (p. ex. les actions), marchés, pays, industries et secteurs ;</li> <li>• l'évolution des taux appliqués aux prêts de titres.</li> </ul>
<p><b>Gestionnaire :</b> Nordea Investment Management AB</p> <p><b>Indice de référence :</b> Aucun(e)(s)</p> <p><b>Devise de référence :</b> EUR</p>	<p><b>Gestionnaire :</b> UBS Switzerland AG</p> <p><b>Indice de référence :</b> Aucun(e)(s)</p> <p><b>Devise de référence :</b> USD</p>
<p><b>Commissions et frais</b></p> <p>1. Commission de surperformance Néant</p> <p>2. Frais d'entrée et de sortie : Frais d'entrée : 2,00% max. Frais de sortie : 1,00% max.</p> <p>3. Frais courants</p>	<p><b>Commissions et frais</b></p> <p>1. Commission de surperformance Néant</p> <p>2. Frais d'entrée et de sortie : Frais d'entrée : 6,00% max. Frais de sortie : Aucun(e)(s)</p> <p>3. Frais courants</p>

Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants	Catégorie d'actions	ISIN	Frais courants
MMFC-BP-EUR	LU0946760880	1,73%	P-acc EUR-Hedged	LU1852197638	1,58%
MMFC-BV-EUR	LU1725883448	1,93%			
MMFC-HB-USD	LU0946761342	1,73%	P-acc	LU1852197471	1,58%
MMFC-HB-DKK	LU1070651218	1,73%	P-acc DKK-hedged	LU2008288016	1,58%*
MMFC-HB-CHF	LU0946760963	1,71%	P-acc CHF-hedged	LU1852197554	1,58%
MMFC-HB-SEK	LU0946761268	1,73%	P-acc SEK-hedged	LU2008287984	1,58%*
MMFC-HB-NOK	LU0946761185	1,72%	P-acc NOK-hedged	LU2008288107	1,58%*
MMFC-HB-SGD	LU1225180782	1,74%	P-acc SGD-hedged	LU1852197711	1,57%
MMFC-HB-GBP	LU0946761003	1,73%	P-acc GBP-hedged	LU2033265484	1,58%*
MMFC-HBV-GBP	LU1005850067	1,74%			

\* Frais courants estimés